GROUPE AMEN BANK

مجمع بنك الأمان

Adresse du siège: Av. Mohamed V - 1002 Tunis - Tunisie • Tél.: (+216) 71 148 000 • Fax: (216) 71 833 517 • www.amenbank.com.tn • Centre de Relations Clients: **(+216) 71 148 888** • N° Vert 80 106 000

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2022
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	31/12/2022	31/12/2021
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT		445 814	169 242
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers		162 276	374 860
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	6 890 918	6 246 735
AC4	Portefeuille-titres commercial		101 127	226 253
AC5	Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 872 939	1 692 373
	Titres mis en équivalence	(1-5)	207 186	192 358
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	399 698	272 615
AC7	Autres actifs		163 101	235 368
Total actifs			**10 243 059**	**9 409 804**
PA1	Banque Centrale et CCP		815 324	595 871
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		242 370	258 589
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	6 742 578	6 147 610
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	827 286	926 283
PA5	Autres passifs		244 299	235 265
Total passifs			**8 871 857**	**8 163 618**
Intérêts minoritaires		**(3)**	**4 543**	**4 322**
CP1	Capital		132 405	132 405
CP2	Réserves		1 081 251	972 884
CP4	Autres capitaux propres		423	423
CP5	Résultats reportés		1	5
CP6	Résultat de l'exercice		152 579	136 147
Total capitaux propres			**1 366 659**	**1 241 864**
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			**10 243 059**	**9 409 804**

État des engagements Hors Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2022
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		31/12/2022	31/12/2021
Passifs éventuels			
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données	905 816	811 015
HB02	Crédits documentaires	558 808	421 145
HB03	Actifs donnés en garantie	814 822	598 466
Total passifs éventuels		**2 279 446**	**1 830 626**
Engagements donnés			
HB04	Engagements de financement donnés	1 032 320	968 188
HB05	Engagements sur titres	21 508	30 888
Total engagements donnés		**1 053 828**	**999 077**
Engagements reçus			
HB06	Engagements de financement reçus	-	-
HB07	Garanties reçues	3 888 902	3 690 448

État de Résultat consolidé
Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	Du 1er Janv au 31 déc 2022	Du 1er Janv au 31 déc 2021
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés		652 227	571 372
PR2	Commissions (en produits)		140 382	132 230
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		48 140	46 891
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement		137 553	116 698
Total produits d'exploitation Bancaire			**978 302**	**867 191**
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées		(473 781)	(406 949)
CH2	Commissions encourues		(16 125)	(7 084)
Total charges d'exploitation Bancaire			**(489 906)**	**(414 033)**
Produits nets Bancaires			**488 396**	**453 158**
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs		(115 763)	(102 540)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement		336	(6 539)
PR7	Autres produits d'exploitation		741	446
CH6	Frais de personnel		(143 932)	(133 086)
CH7	Charges générales d'exploitation		(45 651)	(46 524)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 863)	(9 947)
Résultat d'exploitation			**174 264**	**154 968**
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		12 167	6 963
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires		(1 107)	179
CH11	Impôt sur les bénéfices		(30 404)	(12 920)
Résultat des activités ordinaires			**154 920**	**149 190**
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		(1 854)	(12 495)
Résultat net consolidé			**153 066**	**136 695**
	Part du résultat revenant aux minoritaires		488	548
Résultat net part du groupe			**152 578**	**136 147**
Résultat de base par action (en dinars)		**(6-12)**	**5,762**	**5,141**
Résultat dilué par action (en dinars)		**(6-12)**	**5,762**	**5,141**

État de Flux de Trésorerie consolidé
Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Activités d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)	819 651	730 132
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(475 344)	(436 325)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	20 863	(13 123)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle	(762 134)	(374 991)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle	580 699	478 223
Titres de placement	(66 756)	9 952
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(124 980)	(195 959)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	18 730	28 237
Impôts sur les bénéfices	(21 894)	(12 097)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	**(11 165)**	**214 049**
Activités d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	132 094	120 097
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement	(56 153)	(58 307)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations	(137 038)	(71 535)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	**(61 097)**	**(9 745)**
Activités de financement		
Emission d'emprunts	40 000	40 000
Remboursement d'emprunts	(44 018)	(34 626)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(94 973)	(45 164)
Dividendes versés	(23 085)	(50 483)
Mouvements sur fonds social et de retraite	(551)	(429)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	**(122 627)**	**(90 702)**
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(394)	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	**(195 283)**	**113 602**
Liquidités et équivalents de liquidités début de période	**(320 589)**	**(434 191)**
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	**(515 478)**	**(320 589)**

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

1-REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :
- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2-DATE DE CLOTURE
Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2022.
Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3-BASES DE MESURE
Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4-PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION
Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :
- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1-L'intégration globale
Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.
Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2-La mise en équivalence
Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.
Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.
Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
Amen Bank	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
GEST IMMO	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
SMART RECOVERY	Filiale	IG	96,66%	96,26%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	54,09%	61,65%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	35,99%	35,99%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	29,80%	38,80%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,09%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,50%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	35,83%	France
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,35%	0,35%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,16%	0,16%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,52%	Cote d'Ivoire
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	1,71%	1,70%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence
Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.
En 2022, le Groupe Amen Bank n'a enregistré aucune nouvelle entrée en périmètre.

6-METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION
6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill
L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif.
Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.
Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.
Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

6.2 Soldes et opérations réciproques
Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.
D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7-PRINCIPAUX TRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES
7.1 Homogénéisation des méthodes comptables
Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.
Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe
Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur :
- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

Note 1-3. Créances sur la clientèle
L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2022 et 2021 se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	**1 195 537**	**1 148 724**	**46 813**	**4%**
Comptes débiteurs à la clientèle	1 156 108	1 109 958	46 150	4%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	39 429	38 766	663	2%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	**5 241 974**	**4 547 189**	**694 785**	**15%**
Autres concours à la clientèle en dinars	4 569 887	3 905 664	664 223	17%
Autres concours à la clientèle en devises	672 087	641 525	30 562	5%
Crédits sur ressources spéciales	**453 407**	**550 822**	**(97 415)**	**(18%)**
Créances sur ressources budgétaires	135 776	141 374	(5 598)	(4%)
Créances sur ressources extérieures	317 631	409 448	(91 817)	(22%)
Total	**6 890 918**	**6 246 735**	**644 183**	**10%**

Note 1-5. Titres mis en équivalence :
Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 207 186 mDT au 31.12.2022 contre un solde de 192 358 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
MLA	102 732	93 461
TUNISIE LEASING & FACTORING	56 417	52 059
AMEN SANTE	13 610	16 531
TLG Finance	4 226	2 869
HAYETT	10 746	10 746
EL IMRANE	1 844	2 144
TUNINVEST INNOVATION SICAR	268	258
EL KAWARIS	830	837
TUNISYS	899	771
AMEN ALLIANCE SICAV	1 169	1 107
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	14	14
SUNAGRI	126	126
AMEN PREMIERE	75	75
SICAV AMEN	74	71
COMAR COTE D'IVOIRE	11 147	8 271
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	3 009	3 018
Total	**207 186**	**192 358**

Note 1-6. Valeurs immobilisées
Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2022 un solde de 399 698 mDT contre un solde de 272 615 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Immobilisations incorporelles	**2 297**	**2 885**	**(588)**	**(20%)**
Immobilisations incorporelles	13 732	9 185	4 547	50%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 251)	(6 116)	(5 135)	84%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	**393 321**	**261 655**	**131 666**	**50%**
Immobilisations corporelles	488 430	350 028	138 402	40%
Amortissement des immobilisations corporelles	(94 912)	(88 176)	(6 736)	8%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	**4 080**	**8 075**	**(3 995)**	**(49%)**
Immobilisations encours	4 080	8 075	(3 995)	(49%)
Total	**399 698**	**272 615**	**127 083**	**47%**

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle
Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2022 un solde de 6 742 578 mDT contre un solde de 6 147 610 mDT au 31.12.2021 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts à vue	**1 956 374**	**1 888 497**	**67 877**	**4%**
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	**4 786 204**	**4 259 113**	**527 091**	**12%**
Epargne	2 245 407	2 049 852	195 555	10%
Dépôts à terme	2 401 767	2 058 492	343 275	17%
Dépôts à terme en dinars	2 172 450	1 913 997	258 453	14%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	11 124	(6 842)	17 966	(263%)
Dépôts à terme en devises	216 814	150 656	66 158	44%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 379	681	698	102%
Autres sommes dues à la clientèle	**139 030**	**150 769**	**(11 739)**	**(8%)**
Total	**6 742 578**	**6 147 610**	**594 968**	**10%**

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales
Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 827 286 mDT contre 926 283 mDT au 31/12/2021 se détaille comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	310 655	314 678	(4 023)	(1%)
Ressources spéciales	516 631	611 605	(94 974)	(16%)
Total	**827 286**	**926 283**	**(98 997)**	**(11%)**

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	103	105
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	12	(2)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 754	1 590
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	380	411
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	805	799
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	104	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	4	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	3	2
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	4	(25)
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	11	33
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 374	1 291
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	(21)	97
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	10	10
Total	**4 543**	**4 322**

Note 6-12. Résultat par action
Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 5,762 dinars contre 5,141 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat net en mDT	152 579	136 147	16 432
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	**5,762**	**5,141**	**0,621**
Résultat dilué par action (en DT)	**5,762**	**5,141**	**0,621**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK,

I.Rapport sur l'audit des états financiers

1.Opinion
En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **1 366 659 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **152 579 KDT**.
A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2.Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.
Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3.Paragraphes d'observation
Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.
Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.Questions clés de l'audit
Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.
Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle
Risque identifié
Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé **(67%)** et qui totalise, au 31 décembre 2022, **6 890 918 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.
Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».
Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.
Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :
- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession
Risque identifié
Au 31 décembre 2022, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **420 932 KDT** et représentant **4%** du total bilan consolidé et **22%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).
Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.
La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.
Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».
En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.
Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :
- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits
Risque identifié
Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2022, à **652 227 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe **(67%)**.
En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.
C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.
Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :
- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5.Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire
La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.
Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.
En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

6.Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés
Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7.Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.
L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous somm